

FONDATION TREMBLANT
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2025

FONDATION TREMBLANT
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Situation financière	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FONDATION TREMBLANT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FONDATION TREMBLANT (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 septembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. De plus, l'organisme a recours à des sociétés de services telles que Zeffy et Signature Pro. L'organisme comptabilise ces revenus selon les relevés fournis par ces dernières. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'intégralité et l'exactitude de ces revenus au 30 septembre 2025. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de l'actif à court terme présenté dans les états de la situation financière aux 30 septembre 2025 et 2024, des produits des activités de collectes de fonds, des dons, des revenus des encans et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024, de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024 et de l'excédent des produits sur les charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024.



Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lévesque CPA Mont-Tremblant inc.¹

Mont-Tremblant
Le 16 mars 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121002

FONDATION TREMBLANT**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2025**

7

	2025	2024
REVENUS PROVENANT DES ACTIVITÉS		
Tournoi de golf	100 815 \$	70 870 \$
Encan	70 685	49 046
Soirée-bénéfice vins et fromages	84 558	108 273
	256 058	228 189
DÉPENSES DES ACTIVITÉS		
Frais de fonctionnement	23 696	14 471
Dépenses de repas et boissons	35 870	34 193
Fournitures	1 573	713
Publicité et promotion	4 513	2 065
Frais de stationnement	6 014	7 320
	71 666	58 762
REVENUS NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS	184 392	169 427
REVENUS AUTRES		
Dons (note 7)	518 928	595 822
Intérêts	31 681	27 328
REVENUS NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS ET AUTRES	735 001	792 577
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Dons aux organismes	696 444	747 350
Consultants	81 250	76 309
Publicité et promotion	14 759	19 620
Honoraires professionnels	3 601	3 386
Frais de représentation	2 366	1 761
Assurances	1 717	3 638
Frais de bureau	1 395	1 758
Frais de déplacement	1 375	1 137
Taxes et permis	471	125
Intérêts et frais bancaires	172	276
	803 550	855 360
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(68 549) \$	(62 783) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2025****8**

	Affecté d'origine interne	Affecté d'origine externe	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	300 000 \$	- \$	1 124 568 \$	1 424 568 \$	1 487 351 \$
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	(68 549)	(68 549)	(62 783)
REVENUS DE DONS	-	500 000	-	500 000	500 000
DONS AUX ORGANISMES	-	(500 000)	-	(500 000)	(500 000)
SOLDE À LA FIN	300 000 \$	- \$	1 056 019 \$	1 356 019 \$	1 424 568 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT**SITUATION FINANCIÈRE****30 SEPTEMBRE 2025****9**

	2025	2024
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	766 499 \$	758 967 \$
Débiteurs (note 3)	171 527	159 767
Frais payés d'avance	1 862	785
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	204 473	151 610
	1 144 361	1 071 129
Placements (note 4)	237 000	383 336
	1 381 361 \$	1 454 465 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	25 342 \$	29 897 \$
ACTIF NET		
Actif net affecté d'origine interne	300 000	300 000
Actif net non affecté	1 056 019	1 124 568
	1 356 019	1 424 568
	1 381 361 \$	1 454 465 \$

Événement postérieur à la date du bilan (note 10)

Opérations entre apparentés (note 8)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2025****10**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(68 549) \$	(62 783) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(11 760)	19 321
Frais payés d'avance	(1 077)	1 993
Créditeurs et frais courus	(4 555)	5 668
	(85 941)	(35 801)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(58 137)	(173 730)
Encaissement de placements	151 610	389 135
	93 473	215 405
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 532	179 604
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	758 967	579 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	766 499 \$	758 967 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET OBJECTIFS

La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué le 24 janvier 1997 selon la Partie III de la loi sur les compagnies du Québec.

La mission de la Fondation est de donner aux enfants défavorisés les moyens de grandir et de s'épanouir en soutenant les organismes de la MRC des Laurentides qui œuvrent pour leur bien-être tout en sensibilisant la communauté pour créer un changement durable.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Revenus de dons

Les apports sont constatés selon la méthode du report. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissable sont comptabilisés directement à l'actif net.

Ventes de billets

Les produits provenant des ventes de billets sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a lieu et qu'ils sont reçus ou à recevoir si l'encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus d'encan

Les produits provenant des encans sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a lieu et que les biens sont remis ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

Services reçus à titre de bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un grand nombre d'heures. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de la juste valeur de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers.

Biens reçus à titre gratuit

La Fondation tient annuellement un encan lors duquel elle vend des biens et services qui lui ont été donnés gratuitement. En raison de la complexité inhérente à la détermination de la juste valeur de ces biens et services reçus à titre gratuit, la valeur de ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et frais courus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Dons à recevoir	127 706 \$	127 183 \$
Sommes à recevoir de l'État	6 409	10 119
Intérêts à recevoir	2 457	2 600
Autres comptes à recevoir	34 955	19 865
	171 527 \$	159 767 \$

Au 30 septembre 2025, les dons à recevoir d'une fondation représente 98 % des dons à recevoir totaux (93 % en 2024).

4. PLACEMENTS

	2025	2024
Certificat de placement garanti de la Banque Canadian Tire, portant intérêt au taux de 1,40 %, échéant le 9 février 2026.	100 000 \$	100 000 \$
Épargne à terme de la Caisse Desjardins, portant intérêt au taux de 1,10 %, échéant le 12 juin 2026.	104 473	103 336
Certificat de placement garanti de Coast Capital Savings, portant intérêt au taux de 4,15 %, échéant le 9 août 2027.	61 000	61 000
Certificat de placement garanti de Community Trust, portant intérêt au taux de 4,20 %, échéant le 9 août 2027.	61 000	61 000
Certificat de placement garanti de Société hypothécaire MCAN, portant intérêt au taux de 3,60 %, échéant le 4 juillet 2028.	57 000	-
Certificat de placement garanti de la Banque Nationale du Canada, portant intérêt au taux de 5,09 %, échéant le 21 août 2028.	58 000	58 000
Épargne à terme de la Caisse Desjardins, échu au cours de l'exercice.	-	101 610
Certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne, échu au cours de l'exercice.	-	50 000
	441 473	534 946
Placements réalisables au cours du prochain exercice	204 473	151 610
	237 000 \$	383 336 \$

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Fournisseurs	1 241 \$	3 320 \$
Frais courus	24 101	26 577
	25 342 \$	29 897 \$

6. ACTIF NET AFFECTÉ

L'actif net affecté d'origine interne consiste en un fond de prévoyance. En effet, le conseil d'administration a décidé de conserver un montant de 300 000 \$ en vertu duquel les ressources ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable de celui-ci.

L'actif net affecté d'origine externe provient des exigences de la Fondation 24H Tremblant qui exige de la Fondation qu'elle utilise la totalité des dons qui lui sont remis annuellement pour répondre à sa mission, sans y affecter des frais administratifs, des dépenses opérationnelles, des frais de collectes ou tout autre type de frais qui réduiraient le montant réel de sa portée.

7. REVENUS PROVENANT DE DONNS

Bien que la ventilation des revenus le démontre, l'organisme dépend d'un donateur majeur qui représente 62 % de ses revenus annuels. La direction considère que ce financement constitue une source essentielle au maintien du volume annuel de dons remis aux organismes bénéficiaires.

	2025	2024
Fondation 24H Tremblant	500 000 \$	550 000 \$
Fondation Hewitt	-	25 000
Autres dons	18 928	26 822
	518 928 \$	601 822 \$

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme est apparenté à la direction, aux membres de son conseil d'administration ainsi qu'aux sociétés dont ils sont actionnaires. Au cours de l'exercice, certains membres du conseil d'administration ont, personnellement ou par le biais de leurs sociétés, acheté des billets pour les événements ou offert des commandites. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés et qui correspond aux prix établis par le conseil d'administration pour les différents événements.

	2025	2024
Revenus Tournoi de golf	9 955 \$	9 950 \$
Revenus Vins et fromage	3 900 \$	3 875 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fondation est exposée au 30 septembre 2025 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux dons à recevoir..

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Fondation l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation a modifié son exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de la diminution des placements.

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

À la date de clôture, l'encaisse de la Fondation présente un solde élevé en raison du moment de la réception des dons et revenus provenant des activités de levées de fonds et du versement des remises de dons aux organismes bénéficiaires. Conformément à ses pratiques, la Fondation procède à la remise des dons au début de l'exercice suivant. Cette situation se produit chaque année et ne reflète pas une accumulation de liquidités à long terme. Le 3 décembre 2025, le conseil d'administration a octroyé un montant total de 710 000 \$ en dons à être remis aux différents organismes bénéficiaires.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

FONDATION TREMBLANT**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2025**

17

	2025	2024
ANNEXE A		
TOURNOI DE GOLF - REVENUS NETS		
Billets	50 385 \$	53 670 \$
Encan	22 595	10 155
Dons Golf	6 860	3 320
Commandite	20 975	3 725
	100 815	70 870
Frais de fonctionnement	7 759	8 310
Dépenses de repas et boissons	21 207	18 322
Fournitures	952	175
Publicité et promotion	3 211	2 065
	33 129	28 872
	67 686 \$	41 998 \$

ANNEXE B**ENCAN - REVENUS NETS**

Revenus Encan	58 195 \$	38 680 \$
Dons Encan	4 990	2 866
Commandite	7 500	7 500
	70 685	49 046
Frais de fonctionnement	15 918	3 079
	54 767 \$	45 967 \$

FONDATION TREMBLANT**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2025**

18

	2025	2024
ANNEXE C		
VINS ET FROMAGE		
Ventes de billets - vins et fromages	40 050 \$	46 750 \$
Encan	25 650	41 550
Dons vins et fromages	11 358	12 473
Commandite	7 500	7 500
	84 558	108 273
Frais de stationnement	6 014	7 320
Fournitures	622	538
Frais de fonctionnement	18	3 082
Dépenses de repas et boissons	14 664	15 870
Publicité et promotion	1 303	-
	22 621	26 810
	61 937 \$	81 463 \$